

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2019/12/17/2019042938/justel>

Dossier numéro : 2019-12-17/21

Titre

17 DECEMBRE 2019. - Ordonnance portant assentiment au : Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles le 29 juin 2016

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 24-02-2020 page : 10610

Entrée en vigueur : 05-03-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

[Art.](#) 2. Le Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles le 29 juin 2016, sortira son plein et entier effet.